



DELIBÉRATIONS N°56

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2023

DEL 2023.05.24/56

Thème :

FINANCES

Objet :

**Affectation des
résultats 2022 -
Budget principal**

Convocation :

Date : 17/05/2023

Affichage : 17/05/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de

suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 24 mai 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Élisa FAURE, André MARTIN, Christian JULLIEN, Maud GADÉ, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Stéphane SIMOND, Corinne FAURE-BRAC, Francine DAERDEN

Absent :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_56-DE
Reçu le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

.....

VU les articles L.2311-5, R.2311-11, R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

CONSIDERANT l'approbation du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2022 qui, ensemble, constituent l'arrêté officiel des comptes de la commune de Briançon ;

CONSIDERANT que, afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M57 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'affecter les résultats 2022 préalablement constatés et arrêtés par le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement cumulé est excédentaire et que la section d'investissement présente un besoin de financement ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 22/05/2023 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'affecter la somme de 2 587 381,84 € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter le reliquat du résultat à affecter sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement comme suit :

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_56-DE
Reçu le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023

Pour le Budget Principal :

A)-Résultat de l'exercice 2022	3 765 590,34
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	3 124 600,29
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	6 890 190,63
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 (D001)	-2 587 381,84
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	0,00
F)-Besoin de financement = D+E	-2 587 381,84
Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	2 587 381,84
2)-Report de fonctionnement (R002)	4 302 808,79

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.05.24/56

PUBLIÉE LE : **31 MAI 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Par déléation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services